



Decision injuste au tribunal

Par **kams**, le **07/06/2008** à **15:43**

mon frere a vendu mon auto de 1999 en 2007 avec 71 250 km au compteur

2800 euros (cote argus avec un kilometrage de 140 000km)

en realite elle avait 70 000km de plus

nous avons donne a l'acheteur les factures suivantes:

2003 avec 70 000km

2004 avec 30 000km

2005 avec 50 000km

2007 avec 71 250 km

l'acheteur a bien examine les factures

15 jours apres ,il m'ecrit un courrier me disant qu'il est tombe en panne

et qu'il aurait trouve dans la boite a gant des factures montrant que l'auto a plus de 70 000 km??? alors qu'il le savait deja

je prends un avocat qui lui reclame les factures

mois apres il prend un avocat et ce dernier traine des pieds pour nous communiquer les

pieces mois apres son avocat fournit que la facture de 2003

et 2006

au tribunal,je n'etais pas present,on me dit que je suis coupable

que je dois verser 3850 euros et qu'il n'y a pas d'appel

mon avocat me dit que faire appel :cela coutera chere

et qu'il faudra resister a l'huissier?

alors que tous le monde sait qu'un vehicule qui a 70 000km coute au moins 5000 a 6000 euros:on m'accuse de tromperie (vice cache)

je suis d'origine maghebine mais pas un voleur

pouvez vous m'aider?

merci

Par **kams**, le **07/06/2008** à **15:46**

j' ai trop vite ecrit
mon avocat m'a dit que le pourvoi en cassation est trop chere

Par **kams**, le **07/06/2008** à **17:47**

y a t il quelqu'un pour donner de l'aide?